

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 avril 2022

Ordre du jour :

- * Approbation du dernier compte rendu
- * Vote du compte de gestion 2021
- * Vote du Compte Administratif 2021
- * Affectation du résultat 2021
- * Vote des taux de taxes 2022
- * Subventions aux associations 2022
- * Vote du budget primitif 2022
- * Contrat de maintenance des extincteurs
- * SDED - Participation financière communale pour raccordement au réseau Basse Tension
- * Questions diverses

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2022

Présents :

Mmes-Mrs MONTAGNE Jean-Michel, ANDRE Patrick, BUSCHE Chantal, GAILLARD Jimmy, BERNE Williams, ROCHE Matthieu, PERRAULT Teddy, VENIER Jérôme, MERLE Angélique, BONNARDEL Cécile.

Pouvoirs : M. DELHOME Gabriel à M. ROCHE Matthieu, M. LIONNETON Eric à M. ANDRE Patrick

Absente excusée : Mme PANO Paola, Mme TROSSEVIN Michèle

Approbation du dernier compte rendu

La séance est ouverte à 19h40

Secrétaire de séance : Chantal BUSCHE

Vote du compte de gestion 2021

Les comptes de gestion 2021 du Receveur Municipal, conformes aux comptes administratifs 2021, n'apportent aucune observation de la part du conseil municipal.

Vote du Compte Administratif 2021

Section de Fonctionnement :	Dépenses	:	339 063.90 €	Résultat : + 69 725.38 €
	Recettes	:	408 789.28 €	
Section d'Investissement :	Dépenses	:	539 528.94 €	Résultat : - 42 979.93€
	Recettes	:	496 549.01 €	

Le compte administratif de la Commune et l'affectation du résultat est voté à l'unanimité.

Vote des taux de taxes 2022

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

Vu la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, notamment son article 16,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636Bsexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux en 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE

- De maintenir le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 71.32%
- De maintenir le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 31.21 %.

Subventions aux associations 2022

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal de procéder au vote des subventions aux associations pour 2022 :

- Sou des écoles Larnage/Crozes : 630 €
- Association La Boule Crozoise : 130 €
- Paroisse St Vincent (ADVA) : 130 €
- Club des anciens : 130 €
- Les rustines : 130 €
- Association Sportive de Larnage : 130 €
- Théâtre Amateur Crozois : 130 €
- A.C.C.A Crozes Hermitage : 130 €
- Duo de l'Hermitage : 130 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VOTE les montants des subventions attribuées aux associations pour l'année 2022, pour un montant total de 1 670 €.

Vote du budget primitif 2022

Section de Fonctionnement :	Dépenses :	443 063.45 €
	Recettes :	443 063.45 €
Section d'Investissement :	Dépenses :	239 679.93 €
	Recettes :	239 679.93 €

Le budget de la commune est voté à l'unanimité.

Contrat de maintenance des extincteurs

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que tous les ans il est nécessaire de faire le contrôle des extincteurs dans les bâtiments communaux et d'établir un contrat de maintenance.

M. le Maire soumet la proposition de SICLI aux membres présents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE le contrat de maintenance de l'établissement CHUBB SICLI de LIMONEST (69) pour un montant de 128.48 HT soit 154.18 TTC.

AUTORISE, Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme – Raccordement Individuel au Forfait.

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : **Electrification** – raccordement au réseau BT, sur voie publique, pour alimenter la construction de Mme Vanessa DELHOMME, située route des grandes pierrelles, à partir du poste FOUGEARET

Dépense prévisionnelle HT **9 499.31 €**

Dont frais de gestion : 452.35 €

Plan de financement prévisionnel

Financements mobilisés par le SDED 7 485.49 €

Participation communale **2 013.82 €**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

1° / approuve le projet établi par le syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et ENEDIS.

2° / approuve le plan de financement ci-dessus détaillé.

3° / En cas de participation communale finale, celle-ci sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux et du taux effectif de l'actualisation. Dans le cas où celui-ci excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement indiqués ci-dessus.

5° / Décide de financer comme suit la part communale.

6° / s'engage à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette émis par le Receveur d'Énergie SDED.

7° / donne pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Questions diverses :

PERMAMENCE 2EME TOUR DES PRESIDENTIELLES :

8 H-12 H : ROCHE Matthieu – MONTAGNE Jean-Michel – GAILLARD Jimmy

12 H-15 H : BONNARDEL Cécile – MERLE Angélique

15 H-19 H : BERNE Williams – VENIER Jérôme

17h30-19 H : BUSCHE Chantal

CCAS : ok pour la fête de la St Jean, groupe JUGE, traiteur poulet basquaise.

FESTIROUTE : demande de salle des fêtes et tarif préférentiel pour la location le 9 octobre 2022 donc tarif habitant 400 €.

La séance est levée à 22h45

**Le Maire,
Jean-Michel MONTAGNE**